



## Déclaration commune de l'intersyndicale à la Commission Paritaire de Branche du 21 juin 2017

Courant mai, les employeurs de la Branche, en accord avec certaines organisations syndicales qui y voyaient quelques avantages, ont réclamé au gouvernement que la loi d'habilitation prévue pour la réforme du droit du travail vise explicitement la branche des IEG et ce, pour leur permettre de modifier plus facilement le Statut du Personnel des Industries Électriques et Gazières.

**Sous le prétexte du séminaire social du 8 juin dernier, les employeurs comptaient sans doute boucler la concertation sur le sujet en deux heures !**

Sans la veille du syndicat FO, cette manœuvre déloyale des employeurs serait restée dans l'ombre et les organisations syndicales de l'interfédérale CGT, CFE-CGC, FO et UNSA n'auraient pu que constater que la loi d'habilitation intégrait cette demande.

L'interfédérale a réagi avec force et détermination à cette attaque, interpellant les employeurs et le Gouvernement sur leurs intentions. Elles ont, **ensemble**, appelé à la mobilisation générale des salariés pour le 22 juin 2017.

Grâce à la mobilisation annoncée des salariés, les employeurs ont dû renoncer à leur demande. Le Premier ministre lui-même a assuré à nos quatre organisations syndicales qu'il n'était plus « *dans les intentions du Gouvernement de faire figurer dans ce texte des dispositions de cette nature* ».

Il s'agit bien là d'une victoire à mettre au crédit des organisations sincèrement engagées dans la défense du contrat de travail des salariés de la Branche tout entière.

Réunies ce lundi 19 juin 2017, les organisations syndicales CGT, CFE-CGC, FO et UNSA ont considéré que cette avancée, fruit de leur détermination, a prouvé que l'unité est payante. Elles ont décidé de suspendre la mobilisation prévue le 22 juin et de faire de cette date d'anniversaire du Statut National du Personnel des Industries Électriques et Gazières de 1946, une journée célébrant **la résistance dans l'unité**, confortant la modernité de ses garanties sociales.

L'interfédérale réaffirme son attachement indéfectible au principe de faveur, au respect de la hiérarchie des normes, aux dispositions du Code du Travail et du Code de l'Énergie protégeant les salariés des IEG en faisant du Statut National un cadre réglementaire moderne et innovant.

**Ensemble, nos quatre Organisations CGT, CFE-CGC, FO et UNSA, resteront vigilantes pour résister aux envies cycliques des employeurs et du Gouvernement dont les décisions d'un jour ne sont pas forcément celles du lendemain.**